

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter :
le site internet du Conseil Régional Midi-Pyrénées : www.mpfm.fr
le site internet d'IMARA : www.imara.fr



Modalités d'information :

Quatre réunions collectives seront organisées dans les locaux d'IMARA à Revel:

le jeudi 18 février 2016 à 15h00

le mardi 22 mars 2016 à 15h00

le jeudi 14 avril 2016 à 15h00

le jeudi 19 mai 2016 à 15h00



IMARA – Institut des Métiers de l'Art et de l'Artisanat d'Art

Pour la transmission des savoir-faire

Siège social et secrétariat : 20 rue Jean Moulin 31250 REVEL

Téléphone : 05 61 27 53 02 – Fax : 05 61 27 28 26

E-mail : imara@wanadoo.fr - site internet : www.imara.fr



imara

Institut des métiers d'art
& de l'artisanat d'art

Une NOUVELLE
ACTION DE FORMATION !

« **DECOUVERTE**
des Métiers de l'Artisanat d'Art »
2016

Connaître la filière de l'Artisanat d'Art
pour conforter une orientation professionnelle
dans ce secteur d'activité



Les objectifs :

- acquérir des connaissances précises et réalistes sur ce secteur et ses spécificités,
- découvrir les différentes disciplines et les métiers associés,
- poser les bases pour conforter une orientation et construire un projet professionnel réfléchi.



Public concerné : demandeurs d'emploi de 20 ans minimum

Dates prévisionnelles : du lundi 6 au vendredi 24 juin 2016 inclus

Durée : 105 heures

(rythme : temps plein 35 heures hebdomadaires)

Contenu de formation :

- la diversité des disciplines et des métiers de l'Artisanat d'Art,
- les conditions d'exercice de ces activités,
- l'activité économique des Métiers d'Art,
- sensibilisation à la création à travers l'Histoire de l'Art et le dessin d'Art (cours et visites de musées),
- découverte de la pratique en atelier au travers de 4 disciplines différentes dans des ateliers d'artisans en exercice.

Moyens pédagogiques :



- cours collectifs
- projections de supports vidéo
- travail documentaire
- rencontres avec des professionnels
- visites commentées de Musées, de Monuments et d'un show-room professionnel

Lieux de la formation : une partie dans les locaux d'IMARA à Revel

une partie en ateliers et visites à l'extérieur



Effectif : 15 places conventionnées par la Région Midi-Pyrénées et pour lesquelles le coût de la formation sera financé

Précisions :

- les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire
- le conventionnement ne donne pas droit à la rémunération ASP

Modalités d'inscription :

- 1°) fiche de prescription complétée par le conseiller Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi à transmettre à IMARA.
- 2°) dossier d'inscription (lettre de motivation et formulaire) à constituer suite à la participation à la réunion d'information.